

Je me suis particulièrement intéressé à un mémoire soumis au comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes par Allan Borovoy, conseiller général, et Kenneth Swan, vice-président de l'Association canadienne des libertés civiles. Je m'y suis intéressé parce qu'il a ravivé dans mon esprit le souvenir d'événements auxquels j'ai été mêlé. Quand on lit le projet de loi et analyse son contenu, on est obligé de se dire qu'il est possible, sinon probable, que le même genre de choses se produisent au Canada. Dans son exposé, M. Borovoy déclarait que le service proposé par le gouvernement, même s'il constituait une amélioration par rapport à l'organisme proposé auparavant, avait beaucoup trop de pouvoirs lui permettant d'espionner les citoyens. Il se disait très inquiet des écoutes électroniques, des fouilles clandestines, de l'ouverture du courrier et de la perquisition de dossiers confidentiels qui pourraient en résulter.

Certains députés de la Chambre se sont rendus avec moi à deux reprises en Union soviétique. Je m'intéresse de près à la question des droits de l'homme depuis que je suis adulte, car c'est peut-être la question la plus importante pour nous tous. Je me souviens de ces voyages en Union soviétique. En lisant le mémoire d'Allan Borovoy, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que les problèmes qu'il nous exposait ressemblaient fort à ce qui avait inquiété ceux d'entre nous qui ont visité l'Union soviétique, officiellement ou non.

● (2000)

Je vais vous raconter une histoire, car elle vous permettra sans doute de comprendre pourquoi je m'oppose au projet de loi dans son libellé actuel. Je me revois en train de discuter avec des gens dans leur appartement de Moscou quand le téléphone a sonné; une sonnerie, puis plus rien. Parce qu'ils ne voulaient pas parler à voix haute, ils m'ont écrit sur un papier que cette sonnerie signifiait qu'on les écoutait. C'était l'explication de cette sonnerie très subtile. Ils sont ensuite passés tranquillement dans le couloir, ont refermé la porte derrière eux, puis sont allés dans la cuisine regarder par la fenêtre un véhicule stationné dans la rue. Les occupants de ce véhicule écoutaient les propos que nous échangeions dans l'appartement. Notre conversation n'avait rien à voir avec la sécurité nationale de l'Union soviétique. Absolument rien. Nous parlions d'amis communs. Je discutais avec eux de leur envie de quitter l'Union soviétique pour venir rejoindre des parents au Canada. Je parlais de la permission à demander pour quitter le pays, tout comme vous pourriez discuter avec un ami n'importe quand, n'importe où dans le monde. Mais les autorités soviétiques, en s'appuyant vraisemblablement sur une loi très semblable à celle-ci, avaient estimé que j'étais un agent étranger qui rendait visite à ces personnes dans leur appartement...

Des voix: Ah, ah!

M. Deans: C'est une affaire très sérieuse. Ceux d'entre vous qui ont du mal à la comprendre devraient m'écouter attentivement. Quand je me suis rendu chez ces gens, c'était par compassion, comme j'aurais pu le faire avec d'autres personnes se trouvant dans le même genre de situation n'importe où dans le

monde. Or ces personnes étaient considérées comme une menace à la sécurité nationale et faisaient l'objet d'une surveillance. De qui s'agissait-il en fait? Il y avait un ingénieur, un professeur, et la troisième personne était si âgée qu'elle ne pouvait menacer qui que ce soit, mais on les surveillait à cause d'une loi—dans un État totalitaire la loi ne signifie pas grand-chose—on les surveillait parce qu'on les avait vus discuter avec des étrangers, ce qui n'est pas dans l'intérêt de leur gouvernement et faisait d'eux une menace pour la sécurité de leur pays.

Je ne veux pas dire pour autant qu'il se trouve quelqu'un d'un côté ou de l'autre de la Chambre qui serait sciemment disposé à approuver cette façon d'agir au Canada. Personne ne voudrait la justifier. Mais je sais, par contre, que ce projet ne prévoit pas les freins et les contrepoids nécessaires pour nous en prémunir. C'est la lacune de cette mesure législative. Tout le processus en est entaché. Il faut savoir en quoi consiste la peur. Il faut comprendre ce que c'est de savoir qu'on vous a écrit mais que cette lettre ne vous est jamais parvenue, sans que ce soit la faute de Michael Warren. Nous devons réaliser ce qu'est l'angoisse de vivre dans un régime où la crainte d'être pris à transgresser une loi n'est rien à côté de l'assurance que le service secret, quelle que soit sa forme, aura le pouvoir de fonder sur vous, de s'ingérer dans votre vie et de porter contre vous des accusations même falsifiées afin de se débarrasser de vous et de vous emprisonner.

Ces faits ne sont plus étrangers au Canada. Chacun sait qu'ils se sont déjà produits ici. C'est pourquoi l'adoption de cette mesure nous inquiète. Nous devons la tempérer afin d'empêcher quiconque de s'emparer du pouvoir que nous nous apprêtons à consentir à ces gens. Muni des meilleures intentions au monde, le service secret érige toujours ses propres valeurs et rien ne nous garantit que vous devrez être soupçonné d'avoir transgressé la législation canadienne avant d'être mis sous surveillance en vertu de cette loi. C'est malheureux. Voilà pourquoi nous faisons tant d'efforts pour convaincre le gouvernement qu'il doit améliorer son projet de loi. Il faut avoir été là-bas, comme moi, pour comprendre. Je sais que c'est mauvais, dangereux, terrifiant. Le pire naît des meilleures circonstances et des meilleures intentions. C'est pourquoi nous devons circonscrire ce projet de loi.

Je vois, monsieur le Président, que mon temps de parole tire à sa fin. L'éventualité d'un «Watergate» au Canada n'est pas à écarter en raison du pouvoir accru dont vont s'accaparer ceux qui pensent bien faire mais qui agiront en dehors de ce qui est acceptable dans notre société. Il n'est pas impensable non plus que ce dont j'ai été témoin à Moscou se reproduise chez nous. Pour ces raisons tout au moins, je demande au solliciteur général (M. Kaplan) qui s'intéresse, je le sais, aux questions que j'ai soulevées, de réfléchir encore pour voir s'il n'y a pas de meilleurs moyens d'atteindre les fins que lui et nous tous souhaitons.